Informations mensuelles aux producteurs·trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (01-2024)

Entre fin 2023 et janvier 2024, la situation a encore nettement progressé en ce qui concerne l'enregistrement pour le **Tapis vert** (phase 1), de sorte qu'aujourd'hui, seules quelques centaines de producteurs ne remplissent pas encore les exigences. Une analyse et un comptage précis vont maintenant être effectués au sein de l'IP Lait. D'une manière générale, on peut toutefois affirmer que la démarche et le résultat sont un succès pour le lait suisse et qu'ils ont renforcé sa crédibilité.

Il est néanmoins clair qu'il n'y aura pas de phase 2 pour 2025, car le comité de l'IP Lait n'a pas réussi à se mettre d'accord sur l'indemnisation de l'ensemble des mesures. Une discussion est de nouveau prévue sur l'introduction commune d'un calculateur d'empreinte climatique dans le cadre de l'IP Lait. Le résultat de la discussion montrera si le secteur laitier est en mesure de définir une position commune (minimale) dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique.

Une **discussion sur le prix indicatif A** est prévue en février 2023. En raison de l'évolution des prix sur les marchés internationaux, l'indice du prix A a connu un renversement de tendance, de sorte que les deux dernières valeurs (pertinentes) sont orientées à la hausse avec 79.92 et 80.57 (valeurs converties; moyenne: 80.24). Il manque encore une valeur. Pour qu'il y ait un ajustement automatique, il faut que la valeur moyenne se situe à 80.50 (le prix indicatif est actuellement de 79.00).
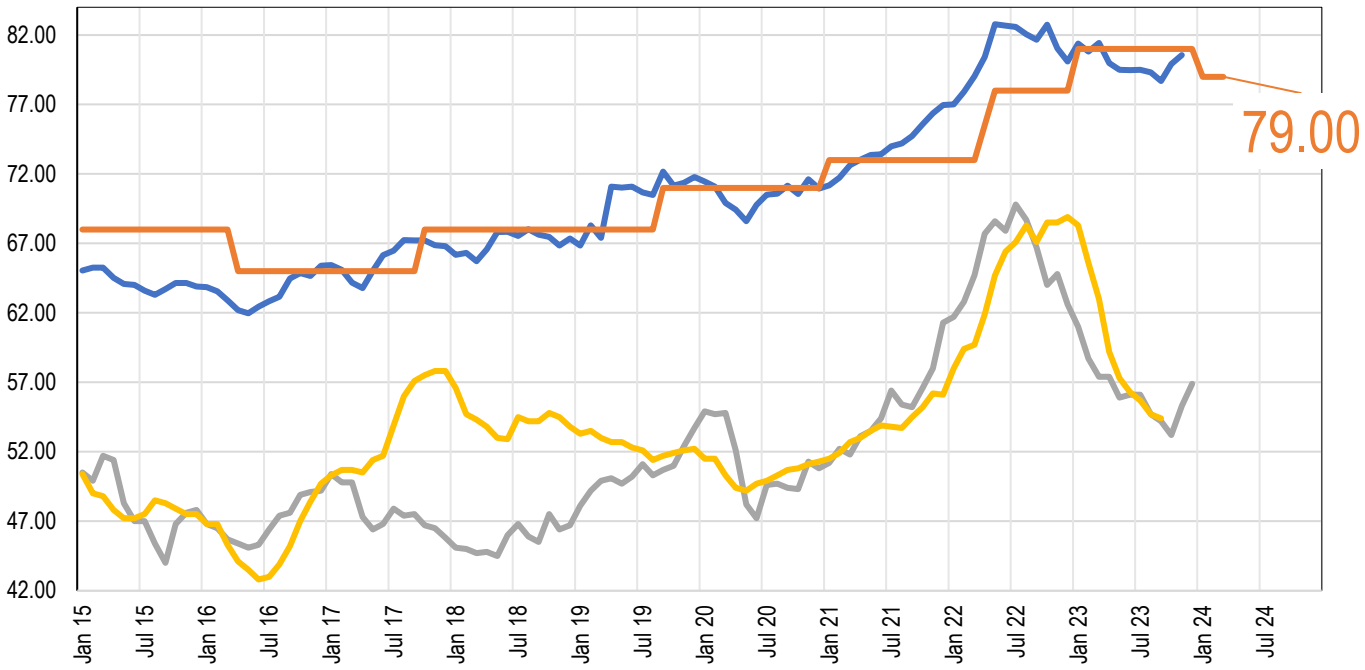
Base du prix et prix indicatifs IP Lait